

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 2 septembre 2015 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire M. Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Félix Offroy
M. Ghislain Lanoix
M. Simon Simard
Mme Lucie Crépeault
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2015-09-175 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2015-09-176 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois d'août tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 2 septembre 2015 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois d'août
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Demande d'appui de Mobilisation Espoir jeunesse
 - 4.2.2 Projet fontaine – paiement de la première tranche
 - 4.2.3 CAMF – Invitation à la conférence de presse
5. Administration
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.3 Octroi du contrat de déneigement 2015-2016
 - 5.4 Octroi du contrat de nivelage – été 2016
 - 5.5 Demande d'aide financière au RECIM
 - 5.6 Programmation révisée de travaux – TECQ 2014-2018
 - 5.7 Désignation des signataires pour le lotissement et l'achat de la parcelle de terrain à Sandra Cregheur
 - 5.8 Projet d'agrandissement du bureau municipal
 - 5.9 Club Nature – ouverture et signataires du compte de banque
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée

2015-09-177 3. Adoption du procès-verbal du mois d'août

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 août 2015.

Adoptée

4. Correspondances

2015-09-178 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance

2015-09-179 4.2.1 Demande d'appui de Mobilisation Espoir jeunesse

CONSIDÉRANT QUE Mobilisation espoir jeunesse a déposé une demande de financement au Fonds culturel de la MRC d'Abitibi pour les ateliers de cuisine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a bénéficié pendant deux (2) ans des ateliers de cuisine et est en mesure de confirmer que les retombées positives de ce projet sont considérables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le projet de Mobilisation espoir jeunesse.

Adoptée

4.2.2 Projet fontaine – Paiement de la première tranche

Mention est faite concernant le paiement reçu de 10 000 \$ de Tourisme Amos-Harricana qui représente 50 % du coût total du projet.

2015-09-180 4.2.3 CAMF – Invitation à la conférence de presse

IL est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser madame la conseillère Lucie Crépeault et monsieur le maire Martin Roch à participer à la conférence de presse du Carrefour Action Municipale et Famille et à défrayer les frais relatifs à leur participation à cet évènement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

5. Administration

2015-09-181 5.1 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement municipal no.184 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être effectués afin de combler les postes déficitaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

D'utiliser 51 826.47 \$ du poste 03-410-00-000 Surplus cumulés non affectés pour combler le poste déficitaire suivant :

02-220-00-442 Services payés autres municipalités (incendie) 27 691.05 \$

02-320-01-520 Entretien et réparation chemins et autres 24 135.42 \$

TOTAL : 51 826.47 \$

D'utiliser 1 162.48 \$ du poste 02-320-02-520 Entretien des fossés pour combler le poste déficitaire suivant :

02-330-01-443 Période de dégel (ponceaux) 1 162,48 \$

TOTAL : 1 162,48 \$

Ce qui porte le solde du poste Entretien des fossés à 8 200.20 \$

D'utiliser 1 198.98 \$ du poste 03-300-30-000 Affectations services fosses pour combler le poste déficitaire suivant :

02-470-00-419 Règlement 188-Vidanges des fosses 1 198.98 \$

TOTAL : 1 198.98 \$

D'utiliser 184,86 \$ du poste 02-130-00-310 Frais de déplacement administration pour combler le poste déficitaire suivant :

02-610-01-310 Frais de déplacement du personnel 184,86 \$

TOTAL : 184,86 \$

Ce qui porte le solde du poste Frais de déplacement administration à 1 426,04 \$.

D'utiliser 239,64 \$ du poste 02-453-00-446 Envirobi- mat. Construction pour combler le poste déficitaire suivant :

02-990-00-895 Frais de banque 239,64 \$

TOTAL : 239,64 \$

Ce qui porte le solde du poste Envirobi- mat. Construction à 760,36 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-182 5.2 Adoption des comptes payés et à payer

Salaire des employés	12 700,19 \$	
Salaire des élus	2 922,76 \$	
		15 622,95 \$
Petite Caisse		
petite caisse pour Champignons en fête 2015	800,00 \$	
		800,00 \$
Josée Blais		
1 de 2 versements - conception bijou de fontaine	517,39 \$	
1 de 2 versements - finition du canot	235,70 \$	
		753,09 \$
	TOTAL	17 176,04 \$

ACCÈS D

Hydro-Québec		
bureau juillet-août	88,97 \$	
garage juillet-août	134,61 \$	
		223,58 \$
Télébec Ltée		
téléphone bureau août	359,51 \$	
		359,51 \$
Télédistribution Amos inc.		
internet septembre	91,93 \$	
		91,93 \$
Télus Mobilité		
cellulaire SV août	47,38 \$	
		47,38 \$
	TOTAL	722,40 \$

PAR CHÈQUE

Daniel Tétreault, comptable agréé		
vérification 2014	4 782,96 \$	
		4 782,96 \$
Ben Deshaies inc.		
crèmes, beurres, nappes, sacs-poubelle	126,63 \$	
		126,63 \$
Bigué Avocats		
service juridique août	59,02 \$	
		59,02 \$
Boutique du bureau Gyva		
encre pour imprimante couleur	449,49 \$	
		449,49 \$
Canadian Tire		
collants à mouches	13,76 \$	
Matériel pour survie en forêt	102,26 \$	
		116,02 \$
Les entreprises Roy et frères inc.		
projet fontaine	1 515,15 \$	
		1 515,15 \$

Location Lauzon location polisseuse	55,70 \$	
		55,70 \$
Matériaux 3+2 escalier bureau poste	13,79 \$	
bande patinoire, mousse, peinture	312,66 \$	
peinture mezzanine	194,23 \$	
		520,68 \$
Municipalité de Landrienne Formation MG: code de construction + insp. Territoire	275,00 \$	
		275,00 \$
Papeterie Commerciale livres- prix de présence CEF	55,97 \$	
		55,97 \$
Larouche bureautique contrat août à novembre	226,48 \$	
		226,48 \$
Ville d'Amos Feu de broussailles	2 404,05 \$	
		2 404,05 \$
Poste Canada journal septembre	40,22 \$	
		40,22 \$
Association forestière de l'A-T cotisation annuelle	50,00 \$	
		50,00 \$
Pétrole Alcasyna essence août camion+tondeuse	150,03 \$	
essence camion eau août	10,01 \$	
		160,04 \$
Multilab analyse eaux usées août	10,06 \$	
analyse eaux usées août	101,76 \$	
analyse eau puits privé	34,49 \$	
		146,31 \$
Sécur-Alert raccordement central	178,21 \$	
		178,21 \$
M.L Récupération inc. vidange privée	229,95 \$	
vidange toilettes sèches août	229,95 \$	
		459,90 \$
Accord Financial inc. eau août	936,00 \$	
		936,00 \$
Magny électrique Réparation lampe de rue	146,60 \$	
		146,60 \$
Véronique Trudel remboursement repas - rencontre Club Nature	16,00 \$	
		16,00 \$
Location Élite location camion eau août	189,10 \$	
		189,10 \$
Enviroboue Ghislain Morin inc. Bleu pour toilettes sèches	45,94 \$	
		45,94 \$
Natasha Roch fourmi	50,00 \$	
		50,00 \$
La Gourmandine desserts et pains	230,00 \$	
		230,00 \$

Sonospec.com micro sans fil	104,63 \$	104,63 \$
Louise Magnan guide champignons	100,00 \$	100,00 \$
Stéphane Lavoie Fourmi	50,00 \$	50,00 \$
Anouk Lavoie fourmi	50,00 \$	50,00 \$
Paul Gagné Guide champignons	100,00 \$	100,00 \$
Jacques Bélanger guide champignons	100,00 \$	100,00 \$
Sébastien Morand guide plantes	100,00 \$	100,00 \$
Service de formation continue UQAT Formation VT - Animation de rencontre	517,39 \$	517,39 \$
Productions Côté-Vivand Préparation et animation	500,00 \$	500,00 \$
Anabelle Gagnon guide plantes	100,00 \$	100,00 \$
Tommy St-Laurent guide survie	150,00 \$	150,00 \$
Énergies Sonic RN S.E.C. diésel tracteur	333,71 \$	333,71 \$
Desrosiers Construction enr. mezzanine garage	5 033,40 \$	5 033,40 \$
9019-8532 Québec Inc nivelage août	6 521,11 \$	6 521,11 \$
Amélie Marcotte Décoration de la salle - CEF	400,00 \$	400,00 \$
Nancy Marcotte Ail - CEF	15,25 \$	15,25 \$
Emmanuelle Roch fourmi	50,00 \$	50,00 \$
Christopher Groulx guide survie	150,00 \$	150,00 \$
Cybèle et Flora Atelier transformation	450,00 \$	450,00 \$
Meuble à lin fini 2 de 2 versements - bijou - projet fontaine 2 de 2 versements - canot - fontaine	1 034,78 \$ 471,41 \$	1 506,19 \$
	TOTAL	29 567,15 \$
	GRAND TOTAL	47 465,59 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'août 2015 pour un total de **47 465.59 \$**

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-183 5.3 Octroi du contrat de déneigement 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le devis a été envoyé à quatre (4) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'à la date et à l'heure fixée un soumissionnaire a déposé une soumission et qu'elle est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés sont :

La Société d'Entreprises Générales Pajula Ltée : 90 884,86 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat de déneigement à La Société d'Entreprises Générales Pajula Ltée pour un montant de 90 884,86 \$ incluant les taxes et de désigner la directrice générale comme signataire pour le contrat d'engagement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-184 5.4 Octroi du contrat de nivelage – été 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le devis a été envoyé à quatre (4) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'à la date et à l'heure fixée trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés sont :

Entreprises Marco Genesse	50 082,85 \$ taxes incluses
Entreprises Roy et frères	54 338,27 \$ taxes incluses
La Société d'Entreprises Générales Pajula Ltée.	91 738,79 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers d'octroyer le contrat de nivelage des chemins – été 2016 à Entreprises Marco Genesse pour un montant de 50 082,85 \$ incluant les taxes et de désigner la directrice générale comme signataire pour le contrat d'engagement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-185 5.5 Demande d'aide financière au RECIM

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers :

QUE madame Anne-Renée Jacob, directrice générale, soit autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) pour le projet d'agrandissement et de réfection du bureau municipal;

QUE madame Jacob soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

QUE la Municipalité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus du projet.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-186 5.6 Programmation révisée de travaux – TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que :

- la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;
- la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-187 5.7 Désignation des signataires pour le lotissement et l’achat de la parcelle de terrain à madame Sandra Cregheur

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de mandater, madame la directrice générale Anne-Renée Jacob et/ou monsieur le maire Martin Roch, pour signer tous les documents relatifs au lotissement et à l’acquisition de la parcelle de terrain faisant actuellement partie du lot 4 003 828 et appartenant à madame Sandra Cregheur.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-188 5.8 Projet d'agrandissement du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du bureau municipal est assujéti à la loi sur les architectes et que les plans doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre;

CONSIDÉRANT QUE le coût associé à ce service est de moins de 25 000 \$, il s'agit d'un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente d'une réponse suite aux dépôts de demandes d'aides financières au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) ainsi qu'au volet MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de TRAME, au montant de 2 440 \$ plus taxes, pour l'étude de code et la préparation des plans d'architecture, à condition de recevoir les aides financières demandées au PIQM.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2015-09-189 5.9 Club Nature- Ouverture et signataires du compte de banque

CONSIDÉRANT QUE mesdames Valérie Tancrede et Nancy Marcotte sont les responsables de l'organisation des activités du Club Nature à St-Mathieu-d'Harricana;

CONSIDÉRANT QUE le Club Nature est un club géré et animé par des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le but du Club Nature n'est pas de réaliser des profits, mais d'animer les jeunes de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Club Nature est financé en majeure partie par la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana et également par des activités de financement;

CONSIDÉRANT QUE les revenus du Club Nature servent entièrement à financer les activités offertes aux enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis que, pour une plus grande transparence, le Club Nature devrait avoir un compte de banque afin de mieux gérer les entrées et les sorties d'argent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser mesdames Valérie Tancrede et Nancy Marcotte à ouvrir un compte de banque au nom du Club Nature et que mesdames Tancrede et Marcotte soient les signataires autorisées au compte.

Adoptée

6. Varia

Aucun sujet au varia.

7. Période de questions

Aucune question de l'assistance.

2015-09-190 8. Levée de la séance

À 21 h 06, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière